

INITIATIVE SCIENCE CITOYENNE

Statuts

1. Nom du groupe

Les présents statuts sont connus et désignés comme étant le règlement de régie interne du groupe Initiative science citoyenne, dont l'acronyme officiel est I.S.C.

2. Définitions

Science citoyenne

La science citoyenne est une activité scientifique pratiquée

- a) soit par des chercheurs qui retiennent des sujets de recherche fondamentale, mais susceptibles d'avoir des retombées pédagogiques,
- b) soit par des chercheurs qui souhaitent que leurs recherches aient un impact sur des questions touchant l'intérêt public,
- c) soit enfin par des personnes du public qui veulent contribuer à l'avancement des connaissances.

Membre

Toute personne qui s'implique activement dans les activités du groupe. Toute personne intéressée par les activités du groupe, mais qui ne peut pas participer sur une base régulière.

Assemblée générale

Assemblée de tous les membres

Comité de liaison

Comité élu par l'assemblée générale

3. Responsabilités

Rattaché au Cégep de Rimouski, l'I.S.C. est un regroupement de personnes vouées au développement et à la diffusion d'une science citoyenne et de la culture scientifique.

L'I.S.C. contribue aussi au développement de l'enseignement des sciences.

Ses prises de position publiques n'engagent pas le conseil d'administration du Cégep de Rimouski.

4. Objectifs

Dans le cadre de la définition d'une science citoyenne, les objectifs plus spécifiques de l'I.S.C. sont les suivants :

4.1 Échanges

Organiser et appuyer des échanges interdisciplinaires sur des thèmes relevant de la science citoyenne.
Favoriser le partage entre membres des informations sur les recherches qu'ils effectuent.

4.2 Animation

Contribuer au développement d'une vie scientifique au collège ainsi qu'au rayonnement de la culture scientifique.
Participer activement à la vie pédagogique du collège.
Collaborer avec le Carrefour des sciences.

4.3 Interventions sociales

Organiser ou appuyer la participation des membres à des interventions sur des thèmes liés à la science citoyenne : conférences, colloques, congrès, chroniques, prises de position publiques, etc.
Contribuer au développement de la culture scientifique dans la société.

4.4 Projets

Favoriser les collaborations entre membres pour la réalisation de projets relevant de la science citoyenne.
Favoriser l'élaboration de projets avec d'autres groupes ou avec les personnes d'autres institutions (universités, cégeps, etc.).
Appuyer les membres dans leurs demandes financières.
Élaborer des projets multidisciplinaires propres à l'ensemble du groupe. De tels projets pourraient être mis sur pied sur une base annuelle ou, si on le juge opportun, reconduits d'année en année.

4.5 Diffusion et édition

Favoriser la promotion et la diffusion de travaux de recherche réalisés par les membres.
Collaborer avec les Presses pédagogiques de l'Est.
Élargir à l'ensemble des membres les collaborations développées avec des éditeurs, des organes de publication et les médias en général.

5. Composition et admission

5.1 Membre

Toute personne dont la candidature a été acceptée par l'assemblée générale.
Les membres issus du personnel du Cégep y sont majoritaires.
Tout membre en règle peut user de l'appellation « membre d'I.S.C. » sans pour autant engager la responsabilité du groupe I.S.C.

5.2 Admission

Pour devenir membre du groupe I.S.C., une personne doit déposer une demande au comité de liaison. Cette demande doit être acceptée par l'assemblée générale et consignée au procès-verbal.

5.3 Démissions

Tout membre qui n'a participé à aucune activité pendant deux semestres consécutifs est considéré comme démissionnaire.

L'assemblée générale peut démettre un membre lorsqu'elle le juge opportun.

Toute personne démise ou démissionnaire cesse d'être membre.

6. Structure organisationnelle

6.1 Assemblée générale

L'assemblée générale est composée des membres présents.

Elle adopte les présents statuts ainsi que leurs modifications subséquentes.

Elle reçoit les activités proposées par les membres et, le cas échéant, donne son appui.

Elle nomme ou démet les membres et prend acte des démissions.

Elle tient au moins une réunion par année.

Elle discute des activités réalisées durant l'année précédente et prévues pour l'année à venir.

Elle élit le comité de liaison.

6.2 Comité de liaison

Il est composé d'au moins deux membres de l'assemblée générale et les membres issus du personnel du Cégep y sont majoritaires.

Il est élu lors de l'assemblée annuelle.

Il prépare l'assemblée générale, assure le suivi de ses décisions, et représente l'I.S.C. auprès des intervenants et des organismes extérieurs.

Il facilite les communications entre les membres et encourage les échanges et collaborations.

Il planifie les rencontres régulières.

Il présente un rapport annuel à l'assemblée générale et le transmet au conseil d'administration du Cégep.

Il reçoit les candidatures et tient à jour la liste des membres.

6.3 Secrétaire

Il est élu à l'assemblée annuelle et fait partie du comité de liaison.

Il assure le bon fonctionnement du Comité de liaison.

Il convoque les rencontres régulières et les assemblées générales.

Il rédige les procès-verbaux des rencontres.

7. Fonctionnement

Les activités du groupe sont proposées par les membres et discutées lors des rencontres. Les membres présents lors des rencontres décident du type d'appui que l'I.S.C. accorde à chaque activité.

Des rencontres d'échange ont lieu au moins trois fois par semestre lors de la période prévue à l'horaire. Ces rencontres peuvent porter sur des thèmes préparés et

animés par les membres. De plus, les membres peuvent présenter les projets en cours ou des thèmes de recherche qui les intéressent.

I.S.C. travaillera à la promotion de ses objectifs en collaboration avec le Cégep et les organismes associés, tels que le Carrefour des sciences et les Presses pédagogiques de l'Est.

8. Révision des statuts

Les statuts peuvent être modifiés lors d'une assemblée générale convoquée à cet effet. Le conseil d'administration du Cégep en est informé si la modification est significative.